

***SOCIETE DE PRODUCTION
AGRICOLE TEBOULBA « SOPAT »***

**Rapports général et spécial du commissaire aux comptes
sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014**

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA***« SOPAT »*****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014**

Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT

Rapport sur les états financiers

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société SOPAT, comprenant le bilan au 31 décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Justification de l'opinion avec réserves

1. Les immobilisations financières comprennent des créances sur deux précédentes parties liées, totalisant au 31 décembre 2014, un montant de 3 104 449 dinars, en principal, et pour lesquelles il n'existe pas de certitude suffisante quant à leur recouvrement. Il s'agit, en l'occurrence, et d'une part, du reliquat d'une créance sur Monsieur Mohamed Lahmar, d'un montant de 409 300 dinars, et d'autre part, d'un prêt à la société NUTRITOP d'un montant de 2 700 000 dinars. La société en question est en règlement judiciaire et la SOPAT ne dispose pas de garanties quant au recouvrement de ce prêt. Il en est de même pour les intérêts correspondants, constatés à hauteur de 468 989 dinars et devant être supportés, par les trois principaux propriétaires de NUTRITOP, en vertu d'un précédent accord entre les parties.

De plus, le solde de l'avance commerciale faite par la SOPAT à la société NUTRITOP s'élève au 31 décembre 2014, à 709 711 dinars.

En l'absence d'évidences sur l'existence de garanties suffisantes pour le recouvrement de ces actifs, nous ne pouvons nous prononcer sur leur valeur de réalisation.

2. La société a conclu en 2009 avec la société AVITOP, partie liée à cette date, une promesse pour l'achat d'un parc roulant d'une valeur estimée par expertise directe, à 883 500 dinars. Le montant en question a été versé à la société AVITOP dans sa globalité, au cours de l'exercice 2010, et les biens en question sont en exploitation effective par la SOPAT. Mais le transfert de propriété de ces biens n'a pas eu lieu jusqu'au 31 décembre 2014. Cependant la société a procédé à leur constatation comptable parmi ses immobilisations et a constaté l'amortissement relatif à ces biens, à partir du 1^{er} janvier 2011. En l'absence d'une visibilité sur la date possible de transfert de propriété des biens concernés, la constatation comptable opérée n'est pas conforme à la réglementation en vigueur et est de nature à fausser la valeur des immobilisations de la société. Par ailleurs, la société pourrait avoir des difficultés à faire valoir ses droits de propriété sur les biens en question.

3. Les immobilisations en cours dont le montant total s'élève au 31 décembre 2014, à 794 848 dinars, correspondent à des dépenses antérieures à l'exercice 2013, relatives à des travaux de construction et pour lesquelles un doute pèse sur leur réalité.

Il n'a pas été procédé, par ailleurs, à un inventaire des immobilisations au 31 décembre 2014.

4. Les autres actifs courants comprennent au 31 décembre 2014, une créance sur la société AVITOP, d'un montant de 367 000 dinars, résultant d'un ensemble de décaissements non justifiés, opérés en 2013.

Bien que la SOPAT estime pouvoir engager les actions nécessaires pour recouvrer cette créance, nous ne disposons pas à ce jour, d'informations de nature à nous donner une assurance suffisante quant à l'issue favorable de telles actions.

5. La société a procédé en 2014, à la facturation au nom de ses propres dépôts et points de ventes, en dépit de l'irrégularité de cette procédure, signalée depuis notre rapport sur les états financiers 2011. Les ventes en question, au titre de la situation financière au 31 décembre 2014, ont totalisé 2 972 405 dinars et sont de nature à limiter la portée de notre assurance d'audit.

6. Il n'a pas été procédé à l'analyse et à la mise à jour des engagements hors bilan présentés au niveau des notes aux états financiers. Ceci est de nature à limiter notre appréciation des éventualités auxquelles la société pourrait être appelée à faire face.

Opinion

A notre avis, sous réserve des incidences financières des observations évoquées au paragraphe 'Justification de l'opinion avec réserves', les états financiers ci-joints, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SOPAT au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes en vigueur du système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que les pertes cumulées de la société ont dépassé la moitié de ses fonds propres au vu de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et approuvés le 13 décembre 2014, et il n'a pas été statué encore, sur l'issue à réserver à cette situation, au sens des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons procédé également, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2014.

Nous avons procédé également, dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter davantage notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

Il est à signaler, en outre, que nous n'avons pas eu d'évidence sur le fonctionnement effectif du comité permanent d'audit de la société, au sens des dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 juin 2015



P/ACFI
Hechmi ABDELWAHED

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
« SOPAT »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Messieurs les actionnaires de la Société SOPAT

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base d'informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2014

GALLUS (société mère)

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 28 février 2014 pour une durée de 180 jours, portant intérêts au taux de 6,71%. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 500 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 28 février 2014 pour une durée de 90 jours, portant intérêts au taux de 6,74%. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La SOPAT a émis un billet de trésorerie de 200 000 dinars qui a été souscrit par GALLUS, en date du 2 septembre 2014 pour une durée de 180 jours, portant intérêts au taux de 6,71%. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

MEDIGRAIN (administrateur)

La SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN, partie liée, une voiture utilitaire pour une valeur de 20 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

La Centrale Des Viandes Rouges (filiale de GALLUS)

La société SOPAT a avancé à la société La Centrale Des Viandes Rouges CVR, partie liée, des sommes d'argent à hauteur de 44 483 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Le montant sus-indiqué vient s'ajouter aux avances faites au cours des exercices précédents, totalisant 210 000 dinars. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Autres conventions

La SOPAT a signé un avenant au contrat de prêt avec Attijari Bank en date du 30 juin 2014 pour une valeur de 1 971 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 13 novembre 2014 et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 13 décembre 2014.

La SOPAT a signé un contrat de prêt avec la Banque Internationale Arabe de Tunisie en décembre 2014 pour une valeur de 3 000 000 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 11 juin 2015 et est soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS

Les opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, et détaillées dans nos précédents rapports spéciaux, continuent à exister pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Opérations avec des sociétés ayant été parties liées jusqu'au 8 avril 2014

NUTRITOP

La SOPAT avait avancé à la société NUTRITOP, la somme de 2 700 000 dinars en décembre 2010. Ce prêt a été autorisé par le Conseil d'Administration du 9 juillet 2012, sous la condition suspensive de doter la SOPAT de garanties suffisantes. Informée, l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2012, en a décidé le report d'examen et d'approbation éventuelle à une séance ultérieure.

La SOPAT a décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productif d'intérêts financiers pour une période de neuf mois à partir de la date du 9 juillet 2012. Les administrateurs à cette date-là, Messieurs Fethi, Rached et Imed Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société NURITOP pour le paiement des intérêts relatifs à ce prêt.

Par ailleurs, la SOPAT a accordé à la société NUTRITOP, une avance commerciale remboursable par des retenues sur les factures des prestations à fournir par cette dernière. Le solde de l'avance en question, s'élève au 31 décembre 2014 à 709 711 dinars.

Ces conventions restent soumises à l'approbation de votre assemblée générale.

La société SOPAT a conclu avec la société NUTRITOP, un contrat de sous-traitance à partir du 1er janvier 2010 en vertu duquel la société NUTRITOP assure la production pour le compte de la SOPAT d'aliments pour volailles. Un avenant à ce contrat a été conclu le 31 décembre 2011 afin de porter la prestation de service de 30 à 37 dinars toutes taxes comprises la tonne d'aliments produits. La société SOPAT a convenu de prendre en charge la consommation de la société NUTRITOP en carburant pour la chaudière.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 30 juin 2011 et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2011.

La SOPAT s'est portée caution solidaire et a hypothéqué un bien immobilier sis à Bouficha, propriété de la SOPAT, objet du titre foncier n°200809 / 105633, en garantie d'un crédit de gestion accordé par l'Amen Bank à la société NUTRITOP pour une valeur de 4 450 000 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 24 mars 2007 et approuvée par l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

LAHMAR HOLDING

Suivant un acte de cession d'actions de diverses sociétés, daté du 25 décembre 2007 entre la société LAHMAR HOLDING et la SOPAT, la société acquéreuse reste redevable au 31 décembre 2014, d'un solde de 95 243 dinars.

AVITOP

La SOPAT a signé au cours de l'exercice 2009, avec la société AVITOP :

- une promesse d'acquisition d'un lot de matériel roulant. Ce matériel est utilisé depuis 2010 par la SOPAT, mais le contrat de vente définitif n'est pas encore conclu.
- un contrat d'acquisition d'un centre d'élevage édifié sur un terrain, pour une valeur globale de 1 610 333 dinars, mais dont le terrain reste jusqu'à ce jour, hypothéqué en garantie d'un crédit accordé auparavant à AVITOP.
- un contrat d'acquisition d'un autre centre d'élevage édifié sur un autre terrain, pour une valeur globale de 1 861 701 dinars, mais dont le terrain reste jusqu'à ce jour, hypothéqué en garantie d'un crédit accordé auparavant à AVITOP.

AUTRES CONVENTIONS

L'ensemble des contrats de prêts signés par la SOPAT, avant l'exercice 2014, avec diverses banques prêteuses et dont les montants non encore remboursés apparaissent au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, ont été autorisés en leurs temps, par les précédentes assemblées générales des actionnaires.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général en fonction jusqu'au mois d'avril 2014, ont été fixés par décision du Conseil d'Administration en date du

26 mars 2011. La charge salariale brute, hors charges sociales s'est élevée au titre de l'exercice 2014, à 29 822 dinars.

La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint en fonction depuis le 13 décembre 2014, ont été fixés par décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. La charge salariale brute correspondante, hors charges sociales, s'est élevée au titre de l'exercice 2014, à 14 988 dinars.

En outre Le Directeur Général Adjoint a droit à un quota mensuel de carburant de 500 litres, ainsi qu'à un véhicule de fonction.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillés au niveau du tableau ci-dessous (données en dinars) :

Montants bruts en Dinars	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Salaires	29 822		14 988	
Total	29 822		14 988	

Par ailleurs, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités et nos examens n'ont pas révélé la réalisation de telles autres opérations.

Tunis, le 11 juin 2015



P/ACFI
Hechmi ABDELWAHED

ETATS FINANCIERS

SOPAT SA
BILAN

(exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	31-déc-14	31-déc-13
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisé			
Immobilisations incorporelles	3	766 513	862 889
Amortissements		(410 077)	(397 615)
 Immobilisations corporelles	 3	 37 137 494	 36 282 170
Amortissements		(22 836 717)	(21 034 022)
 Immobilisations financières	 4	 3 118 413	 4 088 521
Provisions			
 Total des actifs immobilisés		 17 775 625	 19 801 942
 Total des actifs non courants		 17 775 625	 19 801 942
ACTIFS COURANTS			
 Stocks	 5	 6 645 590	 4 124 592
 Clients et comptes rattachés	 6	 22 173 018	 13 881 786
Provisions		(6 727 286)	(6 727 286)
		15 445 732	7 154 500
 Autres Actifs Courants	 7	 7 705 274	 21 963 381
Provision	8	(3 163 884)	(2 818 367)
		4 541 390	19 145 014
 Placements et autres actifs financiers		 621 697	 2 128 810
Provision		(57 073)	(57 073)
	9	564 624	2 071 737
 Liquidités et équivalents de liquidités	 10	 64 392	 17 009
 Total des actifs courants		 27 261 727	 32 512 852
TOTAL DES ACTIFS		45 037 352	52 314 794

SOPAT SA
BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	31-déc-14	31-déc-13
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 993 750	12 993 750
Réserves		5 141 609	5 141 609
Autres capitaux propres		44 659	59 545
Résultats reportés		(10 723 338)	1 798 704
Modifications comptables	11	(3 641 848)	(3 641 848)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		3 814 832	16 351 760
Résultat de l'exercice		(6 997 544)	(12 522 042)
Total des capitaux propres avant affectation	12	(3 182 712)	3 829 718
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	13	5 718 413	3 125 871
Total des passifs courants		5 718 413	3 125 871
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	19 030 658	20 173 847
Autres passifs courants	15	9 822 812	9 699 107
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	13 648 181	15 486 251
Total des passifs courants		42 501 651	45 359 206
Total des passifs		48 220 064	48 485 076
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		45 037 352	52 314 794

SOPAT SA
ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc-14	31-déc-13
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	55 424 161	58 602 576
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		55 424 161	58 602 576
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours	18	2 661 240	(1 364 577)
Achats matières premières consommés	19	(46 993 290)	(48 838 664)
Achats d'approvisionnement consommés	20	(3 966 373)	(3 886 599)
Charges de personnel	21	(4 530 934)	(4 772 322)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(3 204 390)	(5 771 435)
Autres charges d'exploitation	23	(4 412 541)	(4 177 059)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(60 446 288)	(68 810 655)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 022 127)	(10 208 080)
Charges financières nettes	24	(1 873 956)	(1 837 282)
Produits des placements	25	157 380	200 950
Autres gains ordinaires	26	171 667	102 116
Autres pertes ordinaires		(375 572)	(721 646)
Résultat DES ACTIVITES ORDINAIRES avant impôt		(6 942 608)	(12 463 941)
Impôts sur les bénéfices		(54 936)	(58 101)
RESULTATS DES ACT ORD APRES IMPOTS		(6 997 544)	(12 522 042)
Effets des modifications comptables	11		(3 013 045)
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(6 997 544)	(15 535 087)

SOPAT SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
 (exprimé en dinars)

	<i>31-déc-14</i>	<i>31-déc-13</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net	(6 997 544)	(12 522 042)
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	2 952 105	4 907 728
Revenus financiers non encaissés	(219 693)	(208 492)
Effets des modifications comptables		(3 013 045)
Amortissement des charges à répartir		11 717
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat	(14 886)	(14 886)
Plus ou moins-value		(70 360)
Variation des		
Stocks	(2 520 998)	7 768 160
Clients	(8 291 232)	3 117 839
Autres actifs courants et financiers	14 258 108	(17 444 101)
Fournisseurs d'exploitation	(1 143 189)	11 669 450
Autres passifs courants	(667 728)	5 452 408
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	(2 645 056)	(345 624)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(758 947)	(315 643)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		185 000
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(109 600)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	(758 947)	(240 243)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements d'emprunts / crédits de gestion	5 300 974	999 333
Remboursements d'emprunts / crédits de gestion	(2 852 216)	(2 563 954)
Subvention d'investissement		74 431
Remboursement des créances	2 606 701	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	5 055 459	(1 490 191)
VARIATION DE TRESORERIE	1 651 456	(2 076 058)
Trésorerie début de l'exercice	(6 346 496)	(4 270 438)
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 27)	(4 695 040)	(6 346 496)

PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA**« SOPAT »****NOTES AUX ETATS FINANCIERS****ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014**

(Les données sont exprimées en dinars)

Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital

La société SOPAT a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille.

En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7 386 290 dinars divisés en 738 629 actions de 10 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2 613 710 dinars en numéraires pour le porter à 10 000 000 dinars divisés en 2 000 000 actions de 5 dinars chacune, libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10 500 000 dinars par incorporation des réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1 312 500 dinars pour le porter à 11 812 500 dinars.

l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de 1 181 250 dinars pour le porter de 11 812 500 dinars à 12 993 750 dinars, et ce, par l'émission de 1 184 250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

Note 2. Principes comptables adoptés**2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 200 dinars, sont amorties sur une année.

2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés (titres de participations) estimés à être détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

2.3. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux. Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués sur la base des derniers prix d'achat (FIFO).

2.4. Taxes sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

Note 3. Immobilisations corporelles et incorporelles

	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition/ cession</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation / Reprise</i>	<i>fin de période</i>	
Logiciels	105 262	6 732	111 994	68 114	15 658	83 772	28 221
Fonds de commerce	611 526	(103 108)	508 418	233 541	(10 502)	223 039	285 378
Droit au bail	45 248		45 248	23 686	2 262	25 949	19 299
Concession marque et brevet	100 853		100 853	72 274	5 043	77 316	23 537
Total	862 889	(96 376)	766 513	397 615	12 462	410 077	356 435

	<i>Immobilisations</i>			<i>Amortissements</i>			<i>valeur comptable</i>
	<i>début de période</i>	<i>Acquisition</i>	<i>fin de période</i>	<i>début de période</i>	<i>Dotation</i>	<i>fin de période</i>	
Terrains	2 092 203	11 000	2 103 203				2 103 203
Constructions	15 288 348	50 982	15 339 329	7 001 737	724 421	7 726 158	7 613 171
Matériels et outillages	13 328 956	338 144	13 667 100	10 128 258	638 996	10 767 254	2 899 846
Matériels Roulants	2 751 097	259 334	3 010 431	1 996 120	393 658	2 389 778	620 653
Equipement de bureau	212 765	8 712	221 476	164 399	8 289	172 688	48 788
Matériel Informatique	343 271	22 729	366 000	315 254	22 011	337 265	28 735
Installation Générale, Agencement							
Aménagements divers	1 470 682	164 424	1 635 106	1 428 255	15 319	1 443 574	191 532
Immobilisations corporelles en cours	794 848		794 848				794 848
Total	36 282 170	855 324	37 137 494	21 034 022	1 802 695	22 836 717	14 300 777

Note 4. Immobilisations Financières

	31/12/2014	31/12/2013
Prêt NUTRITOP	2 700 000	2 700 000
Créances financières (Mohamed Lahmar)	409 300	1 272 706
Dépôts et cautionnements	9 104	115 805
Participation Nutritop	10	10
Total	3 118 413	4 088 521

Note 5. Stocks

	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	1 119 306	1 433 202
Emballages et matières consommables	296 081	122 427
Cheptel	3 642 594	2 304 169
Produits finis (volailles et dérivés)	1 587 609	264 793
Total	6 645 590	4 124 592

Note 6. Clients et comptes rattachés

	31/12/2014	31/12/2013
Clients ordinaires	10 700 448	5 016 261
Chèques en caisse	1 099 463	599 942
Clients, effets à recevoir	825 631	908 940
Effets et chèques impayés	4 726 768	3 462 999
Clients Douteux	2 262 105	2 262 105
Chèques en garantie	2 558 604	1 631 540
Total	22 173 018	13 881 786

Provision pour:

Clients douteux	(2 262 105)	(2 262 105)
Chèques et effets impayés	(2 313 638)	(2 313 638)
Clients ordinaires	(2 151 543)	(2 151 543)
Total	(6 727 286)	(6 727 286)

Note 7. Autres Actifs Courants

	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs débiteurs	4 109 431	2 333 696
Personnel avances et acomptes	51 616	32 130
Etat subvention à recevoir	27 300	27 300
Report d'impôts	778 428	673 088
TVA déductible	68 781	30 577

Débiteurs Divers	309 586	290 830
Société RAVY	498 290	498 290
Produits à recevoir	71 502	9 104
Charges constatées d'avance	113 092	53 070
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	954 711	989 711
Compte d'attente	722 536	661 592
Débiteurs divers compte spécial		16 363 994
Total	7 705 274	21 963 381

Note 8. Provisions pour Dépréciation des Autres Actifs Courants

Provision des fournisseurs débiteurs	2 137 851	1 795 427
Provisions Ravy	498 290	498 290
Provisions de divers comptes d'actifs courants	527 743	524 651
Total	3 163 884	2 818 368

Note 9. Placements

	31/12/2014	31/12/2013
Banque Tunisienne de Solidarité (1997)	54 073	54 073
Banque du Sud (1997)	3 000	3 000
Créance Mohamed LAHMAR		1 255 652
Créance LAHMAR HOLDING	95 635	92 536
Intérêts courus sur créances	468 989	723 549
Total	621 697	2 128 810
Provision sur titres BTS et BANQUE DU SUD	(57 073)	(57 073)
Total	564 624	2 071 737

Note 10. Liquidités et Equivalents de Liquidités

	31/12/2014	31/12/2013
Banques	44 380	1 505
Caisses	20 011	15 504
Total	64 392	17 009

Note 11. Modifications comptables

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de la correction de l'impact net des dédommagements reçus, de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 3 065 469 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576 379 dinars.

Note 12. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2013	12 993 750	742 639	4 122 880	59 545	276 090	1 798 704	(3 641 848)	(12 522 042)	3 829 718
Résultat exercice 2013						(12 522 042)		12 522 042	
Subvention d'investissement				(14 886)					(14 886)
Résultat exercice 2014								(6 997 544)	(6 997 544)
Capitaux propres au 31/12/2014	12 993 750	742 639	4 122 880	44 659	276 090	(10 723 338)	(3 641 848)	(6 997 544)	(3 182 712)

Note 13. Emprunts

	31/12/2014	31/12/2013
BTE		156 821
Attijari Bank	1 443 413	1 017 019
Amen Bank	375 000	589 286
BIAT	3 900 000	1 300 000
Emprunt Leasing		62 744
Total	5 718 413	3 125 871

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés

	31/12/2014	31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	6 889 629	16 366 278
Fournisseurs d'exploitation, effets à payer	8 591 473	2 821 512
Fournisseurs d'immobilisations	57 173	57 173
Fournisseurs, factures non parvenues	3 492 384	928 885
Total	19 030 658	20 173 847

Note 15. Autres passifs courants

	31/12/2014	31/12/2013
Avances clients	635 742	2 075 403
Personnel, rémunérations dues	574 826	403 515
Provisions pour congés à payer	336 443	385 156
État impôts et taxes	4 128 038	3 587 932
Actionnaires, opérations sur capital	2 100	2 100
Administrateurs, jetons de présence	75 000	85 000
CNSS	257 511	504 182
Créditeurs divers	119 499	133 824
Créditeurs divers, charges à payer	277 000	24 000
Ristournes et avoirs à établir	898 985	732 158
Provisions pour risques et charges	2 146 290	1 354 858
Créditeurs parties liées (Gallus)	371 376	410 978
Total	9 822 812	9 699 107

Note 16. Concours bancaires et autres passifs financiers

	31/12/2014	31/12/2013
Crédits de gestion	4 620 000	3 908 670
Crédit à moins d'un an	4 211 385	5 066 500
Intérêts Courus	57 364	147 577
Banques	4 759 432	6 363 504
Total	13 648 181	15 486 251

Note 17. Revenus

	31/12/2014	31/12/2013
Ventes dérivés de volailles	42 551 075	42 074 529
Ventes aliments de Cheptel	9 307 951	11 971 001
Ventes poussins d'un jour	2 256 912	2 826 291
Ventes à l'export	425 869	774 646
Prestations de services	56 173	81 511
Revenus de restauration	784 123	832 189
Autres Ventes	42 058	42 409
Total	55 424 161	58 602 576

Note 18. Variation des stocks des produits finis et des encours

	31/12/2014	31/12/2013
Produits finis	1 322 815	(835 976)
Cheptel	1 338 425	(528 601)
Total	2 661 240	(1 364 577)

Note 19. Achats matières premières consommés

	31/12/2014	31/12/2013
Achats volailles	17 872 770	18 381 298
Achats poussins d'un jour	2 306 949	2 677 733
Achats aliments (maïs, soja, cmv...)	22 311 068	23 493 547
Achats matières pour produits transformés	1 591 273	1 818 945
Prestations de services (NUTRITOP)	1 219 619	1 182 528
Prestations de services (éleveurs)	914 337	801 908
Frais de transport sur achat	313 785	376 217
Variation des stocks matières	463 488	106 487
Total	46 993 290	48 838 664

Note 20. Achats autres approvisionnements consommés

	31/12/2014	31/12/2013
Matières consommables	2 175 413	1 630 308
Achats Emballages	971 486	879 401
Consommation d'électricité	694 345	602 777
Consommation d'eau	149 684	128 142
Produits désinfectants	121 264	116 783
Charge de Gaz	37 340	40 953
Fournitures de bureau	48 339	50 653
Achats Tenues de Travail	91 749	73 617
Variation des stocks AP	(323 246)	363 965
Total	3 966 373	3 886 599

Note 21. Charges de personnel

	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et compléments de salaires	3 959 648	4 205 080
Charges sociales légales	571 286	567 242
Total	4 530 934	4 772 322

Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions

	31/12/2014	31/12/2013
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 856 235	1 951 029
Dotations aux résorptions des frais préliminaires		11 717
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		2 269 802
Dotations aux provisions pour risques et charges	791 432	846 418
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	556 723	692 469
Total	3 204 390	5 771 435

Note 23. Autres charges d'exploitation

	31/12/2014	31/12/2013
Loyers	367 359	334 750
Entretien	801 353	499 586
Assurance	89 544	92 113
Services extérieurs	187 027	140 964
Honoraires	215 707	209 804
Publications et relations publiques	422 603	409 023
Frais de transport sur vente	1 147 464	878 468
Carburant	670 380	804 140

Missions, réceptions et déplacements	25 053	14 197
Frais postaux et de télécommunication	56 485	50 129
Services bancaires	212 234	448 301
État impôts, taxes (TFP, FOPROLS, TCL...)	217 332	295 584
Total	4 412 541	4 177 059

Note 24. Charges Financières Nettes

	31/12/2014	31/12/2013
Charges financières sur emprunts LMT	284 255	333 938
Intérêts / Billets de Trésorerie	35 044	94 835
Charges financières sur financement de stock	244 550	202 843
Charges financières sur comptes bancaires débiteurs	799 834	544 129
Frais d'escomptes	336 569	567 992
Intérêts de retard	147 225	33 538
Pertes de change	9 920	5 438
Charges financières /leasing	17 015	54 798
Gain de change	(457)	(231)
Total	1 873 956	1 837 282

Note 25. Produits des placements

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur Créances NUTRITOP	129 480	199 479
Autres	27 900	1 471
Total	157 380	200 950

Note 26. Autres gains ordinaires

	31/12/2014	31/12/2013
Plus-value sur Cession d'immobilisations Corporelles		70 360
Profit exceptionnel	18 986	11 298
Quote part subvention inscrite au compte résultat	14 886	14 886
Reprise sur provisions clients	137 795	5 572
Total	171 667	102 116

Note 27. Trésorerie

	31/12/2014	31/12/2013
Liquidités et équivalents de liquidités	64 392	17 009
Concours bancaires	(4 759 432)	(6 363 504)
Total	(4 695 040)	(6 346 495)

Note 28. Engagements hors bilan

Libellé	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés		33 346 793	35 617 043
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	(1)	30 320 300	27 320 300
Cautions solidaires données :	(2)	1 300 000	1 300 000
Effets escomptés et non échus :	(3)	1 099 191	6 369 441
Garantie de rachat d'actions :	(4)	627 302	627 302
Engagements reçus		10 012 456	9 882 976
Engagements reçus des frères Lahmar	(5)	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus Fethi, Rached et Imed Lahmar	(6)	468 988	339 508
Engagements reçus de Lahmar Holding	(7)	2 141 584	2 141 584

(1) : L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.

(2) : Caution solidaire donnée à une banque au profit de la société Nutritop.

(3) : Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui sont par ailleurs couvertes par des garanties réelles.

(4) : La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer la dite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concerné, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT.

(5) : Les principaux actionnaires de la SOPAT à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

(6) : Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge les produits financiers du prêt accordé à la société Nutritop qui s'élèvent à cette date à 468 988 dinars

(7) : Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.

Note 29. Informations sur les parties liées**NUTRITOP**

La SOPAT a sous-traité la production d'aliments chez la société NUTRITOP, ayant eu jusqu'au 8 avril 2014 des administrateurs en commun. La rémunération de la prestation de production est fixée à 37 dinars par tonne d'aliments produits. La charge supportée par la société au titre de l'exercice 2014, s'est élevée à 227 675 dinars.

La société SOPAT a consenti une avance de 2 700 000 dinars à la société NUTRITOP au 31 décembre 2010. La SOPAT a également décidé de convertir la somme en question, en un prêt assorti de garanties et productifs d'intérêts financiers.

Les intérêts financiers afférents à ce prêt ont atteint au 31 décembre 2014 la somme de 468 988 dinars et les frères Lahmar se sont engagés en lieu et place de la société Nutritop (société en règlement judiciaire) pour le paiement des intérêts.

La SOPAT a accordé des avances à la société NUTRITOP, qui s'élèvent au 8 avril 2014, à 709 711 dinars.

GALLUS

La SOPAT a souscrit au cours de l'exercice 2014, à des billets de trésorerie émis par sa société mère GALLUS, la charge financière afférente à ces billets s'est élevée au 31 décembre 2014 à 14 771 dinars. Le solde des billets de trésorerie au à la même date s'élève à 200 000 dinars.

La SOPAT a acquis au cours de l'exercice 2014, du poulet vivant auprès de sa société mère GALLUS pour une valeur de 6 288 679 dinars.

AVITOP

La société SOPAT a avancé à la société AVITOP, partie liée jusqu'au 8 avril 2014, un montant de 367 000 dinars figurant parmi les autres actifs courants.

LAHMAR HOLDING

La société SOPAT a conclu avec LAHMAR HOLDING, partie liée jusqu'au 8 avril 2014, des actes de cession d'actions des sociétés AVITOP, LOGITOP et MAVY pour des montants respectifs de 418 504 dinars, 228 078 dinars et 79 280 dinars, ces montants sont payables sur une durée de cinq ans compte tenu d'un taux d'intérêt égal au taux du marché monétaire. La créance restante à payer s'élève au 31 décembre 2014 à 95 635 dinars.

MOHAMED LAHMAR

La société SOPAT a conclu au cours des exercices antérieurs, avec Monsieur Mohamed LAHMAR, ayant des liens de parenté avec certains de ses administrateurs à cette date-là, un acte de cession des actions de la société DINDY, pour une valeur de 2 677 480 dinars, payable sur une durée de 13 années avec une franchise de 3 ans et produisant un intérêt annuel de 5 %.

Le solde de cette créance s'élève au 31 décembre 2014, à 409 300 dinars.

MEDIGRAIN

La SOPAT a acquis auprès de la société MEDIGRAIN depuis qu'elle est devenue partie liée, le 8 avril 2014, de la matière première pour une valeur de 16 329 825 dinars.

ACN

La SOPAT a acquis auprès de la société ACN depuis qu'elle est devenue partie liée, le 8 avril 2014, de la matière première pour une valeur de 1 811 828 dinars.

Note 30. Événements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 11 juin 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.